

DEC212092DR07

Décision portant nomination de M. Claude BOTELLA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon » et nommant M. Bruno MASENELLI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5270 en date du 19 / 03 / 2021 ;

Considérant que M. Claude BOTELLA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation régionale Rhône-Auvergne du CNRS les 26 et 27 avril 2021 et du 17 au 19 mai 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Claude BOTELLA, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon » à compter du **01/06/2021**.

M. Claude BOTELLA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Claude BOTELLA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

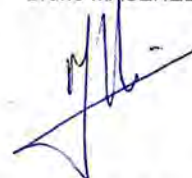
le 08/06/2021.

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité
Bruno MASENELLI



Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon
Frank DEBOUCK



DEC212093DR07

Décision portant nomination de M. Denis FRATH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie » et nommant M. Stéphane PAROLA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5182 en date du 11 / 05 / 2021 ;

Considérant que M. Denis FRATH a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation régionale Rhône-Auvergne du CNRS les 26 et 27 avril 2021 et du 17 au 19 mai 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Denis FRATH, chercheur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie » à compter du **01/06/2021**.

M. Denis FRATH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Denis FRATH est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon

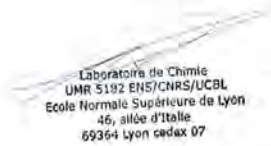
le 24/06/2021

Le directeur de l'unité
Stéphane PAROLA

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne



Laboratoire de Chimie
UMR 5192 ENS/CNRS/UCBL
Ecole Normale Supérieure de Lyon
46, allée d'Italie
69364 Lyon cedex 07

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON





DEC210827DR07

Décision portant nomination de M. Franck CAPISANO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR3747 intitulée « Maison de l'Orient et de la Méditerranée ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC201514DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°FR3747 intitulée « Maison de l'Orient et de la Méditerranée » et nommant Mme Sabine FOURRIER en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'FR3747¹ en date du -26- / -02- / 2021 ;

Considérant que M. Franck CAPISANO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 janvier 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Franck CAPISANO, *ingénieur d'études*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR3747 intitulée « Maison de l'Orient et de la Méditerranée », à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. Franck CAPISANO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Franck CAPISANO, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Lyon, le 18 mars 2021

La directrice de l'unité
Sabine FOURRIER

Visa du délégué régional du CNRS
BARBIERI Laurent

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Pour le Délégué Régional empêché
Aurélié De Sousa
Adjointe au Délégué Régional